

FRANCE

Comment l'énergie de la France se dessine

Le Premier ministre vient de dévoiler les grandes lignes de la nouvelle feuille de route énergétique de la France d'ici à 2035. Avec davantage de nucléaire et d'énergies vertes, la cible reste de réduire des deux tiers la part des énergies fossiles (carburants et gaz). Très ambitieux.

● André Thomas

Avec deux ans et demi de retard, le gouvernement publie, ce vendredi, le décret fixant la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3).

Point central : il ne contient pas le coup d'arrêt sur les énergies vertes réclamé par Les Républicains et le Rassemblement national. Et la tendance lourde reste la réduction drastique des énergies fossiles (gaz et carburants pétroliers), qui représentent encore 60 % de l'énergie consommée en France. La PPE 3 prévoit de les réduire des deux tiers en 2035. Une révolution, à accomplir en neuf ans.

La solution ? L'énergie décarbonée, surtout électrique, qui doit passer de 544 térawattheures (TWh) en 2025 à 650, voire 693 TWh en 2035.

Huit réacteurs en plus

Le nucléaire a le vent en poupe, alors que l'ancienne PPE 2, adoptée au début du premier mandat d'Emmanuel Macron, avant sa conversion à l'atome, prévoyait encore la fermeture prématurée de quatorze réacteurs. Seuls ceux de Fessenheim (Haut-Rhin) ont finalement été arrêtés.

Désormais, le nucléaire doit progresser de 320 TWh en 2023 à 380-420 TWh en 2030. Les premiers EPR2 n'étant pas attendus avant 2038, cette hausse reposera sur l'EPR de Flamanville (dans la Manche, en service depuis 2024) et sur des améliorations techniques dans le parc actuel.

En revanche, nouveauté, la PPE 3 annonce la commande d'une deuxième vague de huit EPR2 en 2026, en plus des six déjà annoncés (estimés à 84,9 milliards d'euros).

Enfin, dans le domaine du combustible nucléaire, la PPE 3 confirme les projets de nouvelles usines de retraitement, à La Hague (Manche).

Haute capacité des barrages

Du côté des autres énergies renouvelables, les barrages et stations hydroélectriques, dont le statut est en cours de réforme, doivent gagner 10 % de puissance, uniquement sur des sites déjà existants.

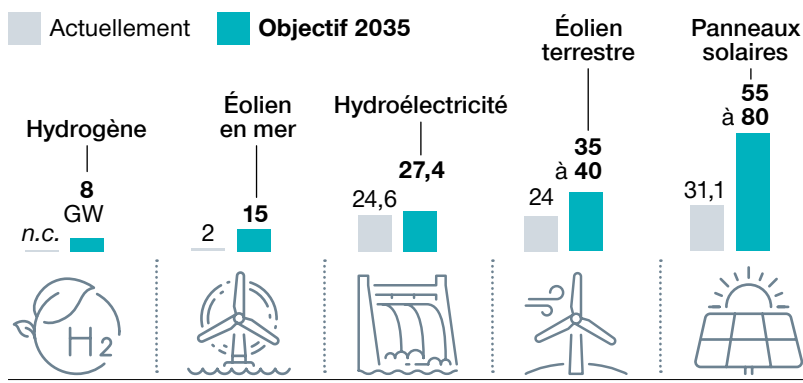
Les trois autres principales filières restent en développement,



Le PPE 3 prévoit la réduction drastique des énergies fossiles (gaz et carburants pétroliers). Ici, la raffinerie de TotalEnergies de Donges (Loire-Atlantique). | PHOTO : FRANCK DUBRAY, OUEST FRANCE

Développer les énergies renouvelables

Puissance installée en gigawatts (GW = 1 million de kW)



mais moindre que prévu. Pour l'éolien en mer, la cible était de dix-huit gigawatts (GW) en 2035. Elle n'est plus que de 15 GW. Cela reste un bond par rapport aux 2 GW des quatre champs actuels. L'essentiel est préservé pour les quatre usines d'éoliennes (Saint-Nazaire, Cherbourg, Le Havre) et les ports concernés. D'autant que des critères

de production européenne seront autorisés.

L'éolien terrestre, contesté à droite, doit passer de 24 GW actuellement à 35-40 GW en 2035, contre 40 à 45 GW envisagés. Priorité sera donnée au renouvellement des parcs existants. Mais un spécialiste affirme que « l'objectif ne sera pas atteint sans nouveaux parcs ».

En ce qui concerne les panneaux solaires, la PPE 3 prévoit de faire passer la capacité de 31,1 GW actuellement à 55-80 GW en 2035, contre 65 à 90 GW prévus dans l'ancien projet de décret. Un moindre mal, après les moratoires brutaux de 2025.

« Le défi du siècle »

Très attendu à Cherbourg (Manche), après de nombreux faux espoirs, un appel d'offres est annoncé pour des hydroliennes dans le raz Blanchard. Rien, en revanche, pour la Bretagne, en dépit des nombreux essais réalisés.

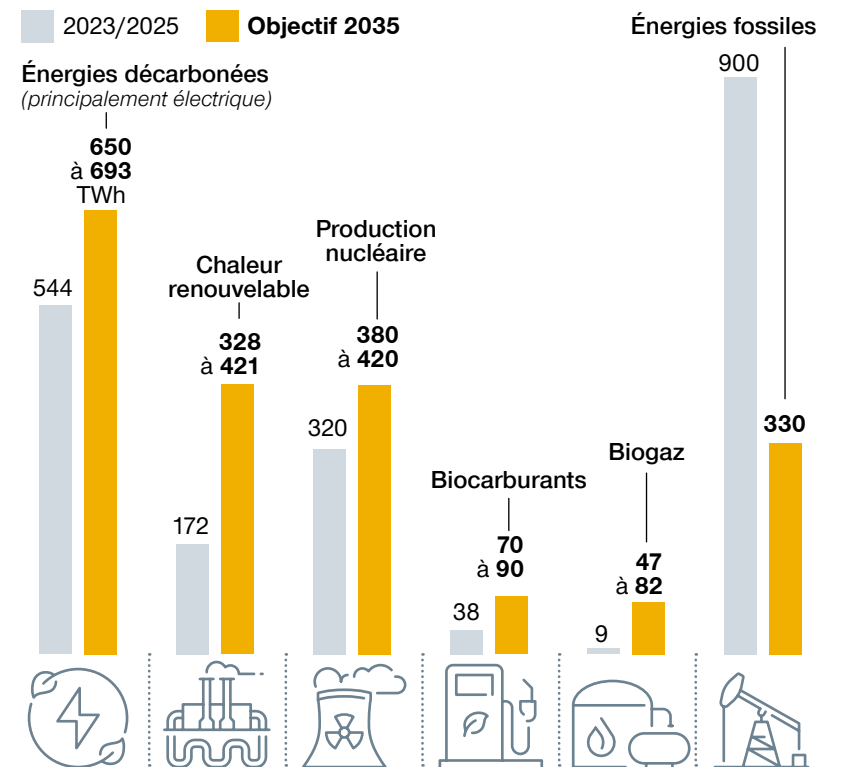
Pour ce qui est des biocarburants, du biogaz et de la chaleur renouvelable, les objectifs antérieurs très volontaristes, sont maintenus.

Sur le plan financier, le gouvernement affirme que le soutien aux filières renouvelables sera réduit de 50 % en 2040, du fait de la disparition des premiers contrats.

Cette transition est le « défi du siècle », selon Sébastien Lecornu. Pourtant, en bridant l'essor de l'éo-

Valoriser les énergies décarbonées d'ici à 2035

Production en térawattheure (TWh = 1 milliard de kWh)



INFOGRAPHIE : O.F. - SOURCE : Gouvernement - Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

lien et du solaire, le Premier ministre est à contre-courant de la tendance internationale : en 2025, pour la première fois en Europe, les éoliennes et les panneaux solaires ont produit davantage d'électricité que les énergies fossiles.

Mais il confirme aussi sa capacité au compromis car la charge menée en 2025 contre les énergies vertes par EDF, par la filière nucléaire et par la droite, était devenue très rude. Les réactions aux annonces de Sébastien Lecornu illustrent les fractures déjà connues. LFI et les écologistes dénoncent l'« abîme financier » du nucléaire, même si l'absence de moratoire sur les renouvelables « limite la casse ». À l'opposé, le Rassemblement national fustige « les conséquences dévastatrices » d'une PPE trop favorable aux renouvelables. Il n'exclut ni la censure ni le recours au Conseil d'État.

Davantage d'électricité, mais pour quels clients ?

EDF, pour sa part, est satisfait d'un texte qui conforte ses filières, y com-

✳ **Les barrages et stations hydroélectriques, dont le statut est en cours de réforme, doivent gagner 10 % de puissance uniquement sur des sites déjà existants.**

pris l'éolien en mer. L'accueil est « positif » au syndicat des énergies renouvelables (SER) car même si certains objectifs sont plus bas que prévu, « on reste sur une dynamique ».

Le Réseau action climat, attend, lui, des moyens financiers pour soutenir l'électrification, « alors qu'ils n'ont pas été à la hauteur dans la loi de finances 2026 ». Car, cette électricité supplémentaire que la France s'appête à produire en abondance n'a pas, à ce jour, de clients : la consommation, en 2025 (449 TWh) est restée au niveau de 2024, bien en dessous de la production (544 TWh). Un plan d'électrification est annoncé d'ici à avril.

Réservé aux abonnés

LaPlace | ouest france

Parrainez un proche et recevez 100€*!

POUR VOUS

Une carte cadeau d'une valeur de 100€



à valoir dans plus de 670 enseignes. Retrouvez la liste sur www.swile.co/carte-a-offrir/ou-depenser

POUR VOTRE FILLEUL

6 mois d'abonnement au Pack Famille pour 99€



Le journal et les suppléments papier livrés chez lui tôt le matin

- + L'accès à tous les contenus numériques pour lui et 4 personnes de son choix
- + Un accès à LaPlace, l'espace réservé aux abonnés, pour gagner des cadeaux et participer à de nombreux événements ! Retrouvez-nous sur laplace.ouest-france.fr

-67% sur son abonnement

BULLETIN DE PARRAINAGE

✓ OUI, je souhaite parrainer un proche :

AP6C

1. JE CHOISIS LA FORMULE ET COMPLÈTE MES COORDONNÉES ET CELLES DU BÉNÉFICIAIRE

Pack Famille 6 mois pour 99€ au lieu de 309€**, soit 67 % de réduction
Et pour moi 100€ en carte cadeau

Pack Famille 3 mois pour 60€ au lieu de 154,50€**, soit 61 % de réduction
Et pour moi 60€ en carte cadeau

Mes coordonnées

Nom

Prénom

CP

Ville

Tél. portable

N° Abonné

Impératif pour la bonne livraison de mon cadeau

Pour me retrouver plus facilement

Les coordonnées de mon filleul

Mme M.

Nom

Prénom

Adresse

CP Ville

Tél.

Email

En renseignant son email, il accèdera à ses contenus numériques

2. JE CHOISIS MON MOYEN DE PAIEMENT

- Par chèque d'un montant de 99€ ou 60€ selon la formule retenue à l'ordre de Ouest-France, à joindre par le parrain ou le filleul.
- FACILE, je paie déjà mon abonnement par prélèvement et souhaite offrir ce nouvel abonnement. Le montant de 99€ ou 60€ selon la formule retenue sera alors prélevé directement sur le compte associé à mon prélèvement.

Signature

* En carte cadeau. ** Voir conditions sur o-f.fr/abo/parrain. Délai de réception de la carte cadeau : 8 semaines maximum. Vos données personnelles font l'objet de traitements informatiques de la part de la société Ouest-France et sont utilisées notamment pour gérer votre abonnement, vous informer sur nos produits et services analogues ainsi qu'à des fins de relations commerciales. Elles seront conservées 3 ans après la fin de votre contrat sauf dispositions légales contraires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement par email à pdp@sipa.ouest-france.fr ou par courrier à « DPO SIPA Ouest-France - 10, rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 9 » ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL. Société Ouest-France - SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 300 000 € - 377 714 654 RCS Rennes. IDU FR217483_03HKQW.